

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Autorisation donnée à la maire pour la signature d'une convention avec la commune de Lajoux pour l'utilisation d'un point d'eau incendie		<u>SEANCE DU 24.04.2025</u>
Date de convocation : 17.04.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. C.GROSGURIN. P. ECAILLE. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY
Date d'affichage : 25.04.2025	Présents : 8 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : C. GROSGURIN
N° Délibération 01247.2025.04.026	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • M. VUILLERMOZ à S. JUHEN • M.C. COUTURIER à G. LEGAY

OBJET : GESTION PATRIMONIALE – Autorisation donnée à la maire pour la signature d'une convention avec la commune de Lajoux pour l'utilisation d'un point d'eau incendie

Dans le cadre du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) élaboré par la commune de Lajoux, le rapport final a révélé que ladite commune ne dispose pas de point d'eau incendie (PEI) qui permet de couvrir le secteur du quartier Sous Montoiseau. Or, la commune de Mijoux est propriétaire d'un PEI (n° PO 14247.00002) situé rue Royale dont le débit et l'emplacement permettent de couvrir ce secteur. Il est donc proposé d'établir une convention avec la commune de Lajoux pour l'usage commun de ce PEI de manière à assurer la défense incendie du quartier Sous Montoiseau.

Le PEI n° PO 14247.00002 est destiné à être utilisé exclusivement par les SDIS de l'Ain et du Jura, dans le cadre d'interventions de lutte contre les incendies, que le sinistre soit situé sur la commune de Mijoux ou de Lajoux.

Dans le cadre de la convention, la commune de Lajoux s'engage à :

- Informer la commune de Mijoux de toute dégradation ou dysfonctionnement constaté faisant suite à son utilisation ou son constat visuel ;
- Participer financièrement, selon une clé de répartition de 50/50, au remplacement d'éléments, la suppression ou le déplacement du PEI, dès lors que ces travaux n'entrent pas dans le cadre de l'entretien courant et de la maintenance régulière.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise à disposition de la commune de Lajoux du PEI n° PO 14247.00002 situé rue Royale dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie du quartier Sous Montoiseau ;
- Autorise l'utilisation par le SDIS du Jura du PEI n° PO 14247.00002 en cas de sinistre sur la commune de Lajoux ;
- Autorise Mme le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 001-210102471-20250424-01247202504026-DE



Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)
DELIBERATION N°01247.2025.04.026

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET